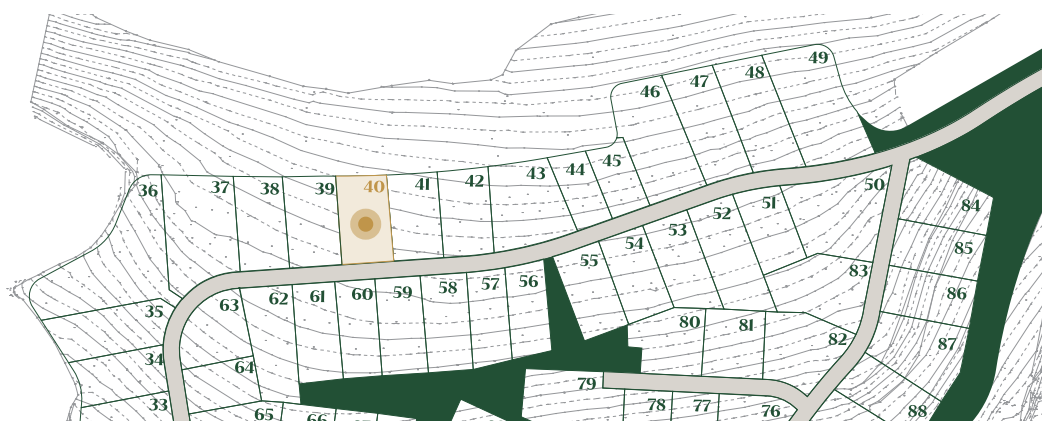


FICHE D'INFORMATION



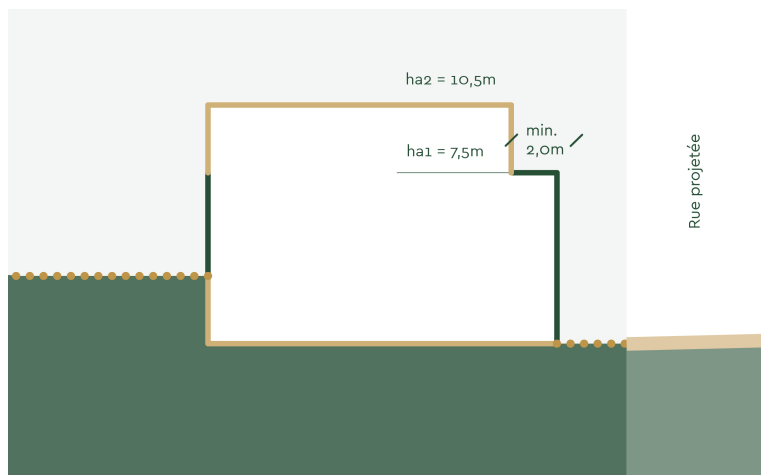


OP HEIDER T

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	7,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	10,5 m
HAUTEUR HA* (DÉPENDANCE)	4,0 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	10,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	9,1 m
LARGEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	3,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA DÉPENDANCE	12,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR LA DÉPENDANCE	10,1 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.